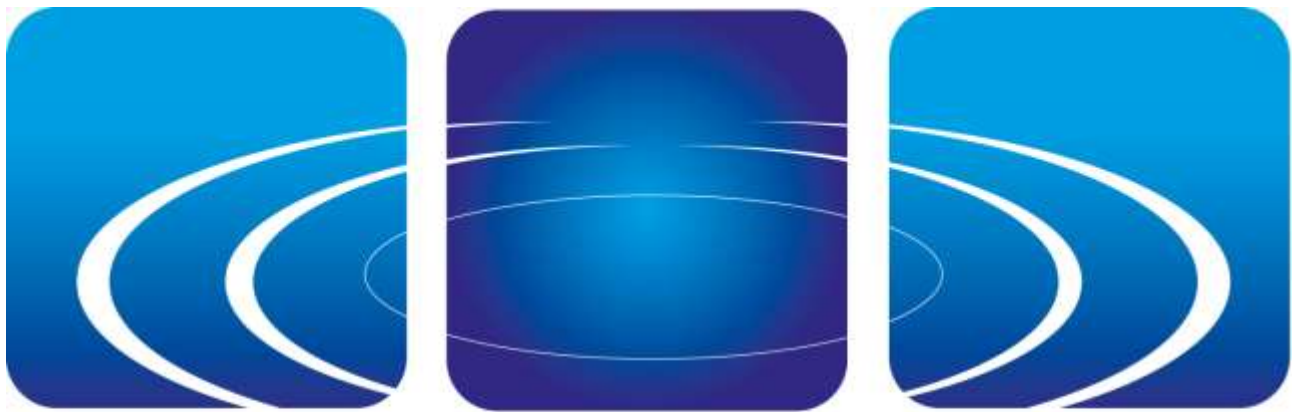


PROJET PEDAGOGIQUE SCOLAIRE



Piscine Olympique
GRAND DIJON

SAISON 2013-2014

Sommaire

1. Introduction.....	2
2. Présentation générale.....	3
1. Présentation de l'établissement	3
2. Arrivée, circulation et départ de la piscine	3
3. Sécurité	3
4. Encadrement	4
3. Organisation pédagogique	5
5. Organisation des séances	5
6. Programmation des séances.....	5
7. "Découverte et exploration du milieu"	5
8. "Evaluation intermédiaire"	6
9. "Enseignement progressif et structuré"	6
10. Evaluation terminale.....	8
11. Aménagement des bassins.....	8
4. Ecoles maternelles	8

1. Introduction

La Piscine Olympique du Grand Dijon a été imaginée pour répondre à vos attentes en termes de sport, de loisirs et de bien-être tout en mettant l'accent sur les énergies renouvelables et le respect de l'environnement. C'est un équipement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon, animé et géré par l'UCPA (Union nationale des Centres sportifs de Plein Air) ouvert prioritairement au grand public, notamment grâce à ses larges plages horaires. Les groupes scolaires, clubs sportifs, associations culturelles, et entreprises bénéficient, quant à eux, de modalités d'accueil spécifiques.

L'une des spécificités liées à la venue des groupes scolaires consiste à accueillir les écoles primaires et maternelles dans le cadre d'un projet pédagogique scolaire. Cet outil sert de guide aux enseignants et aux maîtres nageurs afin qu'ils puissent organiser l'apprentissage du "savoir nager".

Pour cette nouvelle saison 2013-2014, le projet pédagogique Scolaire de la Piscine Olympique du Grand Dijon évolue pour répondre au mieux au cadre contraint par la circulaire du 7 juillet 2011 et aux attentes des éducateurs. L'objectif prioritaire consiste à permettre aux enfants d'atteindre le palier 1 en fin de cycle 2 (CE1) ou le palier 2 en fin de cycle 3 (CM2). Pour l'atteindre, nous proposons d'organiser le projet pédagogique en deux temps : un temps de découverte et d'exploitation du milieu aquatique et un temps d'enseignement progressif.

2. Présentation générale

1. Présentation de l'établissement

La Piscine Olympique du Grand Dijon est équipée de 4 bassins :

- le bassin sportif : 50 mètres, 10 couloirs, de 2 à 3 mètres de profondeur, possédant un mur amovible ;
- le bassin d'échauffement : 25 mètres, 4 couloirs, de 0,90 à 1,40 mètres de profondeur, possédant une rampe d'accès ;
- le bassin d'apprentissage : petit bassin de 0,60 à 0,90 mètres de profondeur, possédant une rampe d'accès ; moins de 100 m²
- la fosse de plongée : bassin de 20 mètres de profondeur accolé à un bassin de 6 mètres de profondeur.

2. Arrivée, circulation et départ de la piscine

Les classes pénètrent dans l'établissement par l'entrée réservée aux groupes du côté des vestiaires collectifs. L'arrivée sur site se fait 15 à 30 minutes avant le début de la séance. Pour entrer, les enseignants utilisent une carte et saisissent sur le boîtier noir le nombre de personnes présentes.

Les vestiaires 1 à 4 sont mis à disposition pour l'ensemble des classes venant sur une même demi-journée. Ils sont équipés de casiers et d'un vestiaire individuel pour l'enseignant.

L'arrivée sur les plages du bassin d'échauffement se fait 5 à 10 minutes avant la séance. La circulation mise en place doit permettre le croisement des classes sur les plages des bassins (éviter les croisements dans les sanitaires).

Le retour dans les vestiaires puis la sortie de l'établissement se fait sous la responsabilité des enseignants et dans un délai raisonnable. Les enseignants doivent rendre la carte d'accès après la dernière séance de natation.

3. Sécurité

Surveillance:

Dans le cadre scolaire, une surveillance est obligatoire pendant toute la durée de la présence des classes dans le bassin et sur les plages. Elle est rappelée dans le Plan d'Organisation des Secours et de la Sécurité (POSS). La surveillance des bassins est assurée par un MNS qui est exclusivement affecté à cette tâche et, par conséquent, ne peut simultanément remplir une mission d'enseignement (prise en charge d'un groupe).

De part la configuration de l'espace aquatique, la surveillance du bassin d'apprentissage est facultative. Un second MNS est en surveillance au niveau du bassin sportif aux abords de la zone d'activité des écoles. Les MNS sont en surveillance, active et permanente, quelque soient les classes présentes sur le bord du bassin. Ils s'assurent également que les taux d'encadrement sont bien respectés.

Rappel :

Malgré cette présence et le partage de l'action pédagogique, l'enseignant conserve la responsabilité des élèves placés sous sa surveillance (article 1384 du code civil). La présence du personnel de surveillance au cours de l'enseignement de la natation ne modifie pas les conditions de mise en jeu de la responsabilité des enseignants.

Prévention et sécurité permanente:

L'enseignant (en tenue de piscine).

- Maîtrise l'effectif de sa classe dès l'entrée dans l'établissement (fiche de présence)
- Encadre les élèves dans les vestiaires et douches.
- Signale les élèves à "risque" et les élèves venant dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé.
- Contribue au bon déroulement du POSS.

Le MNS.

- Fait l'appel (de son groupe).
- Raccompagne les élèves en fin de cours.

Les bénévoles (en tenue de "piscine").

- Accompagnent les enfants désirant se rendre aux toilettes
- Surveillent les enfants ne pratiquant pas l'activité.

Alerte et intervention:

La personne la plus proche de l'accident alerte ou fait alerter le MNS de surveillance et intervient suivant ses compétences.

L'enseignant constatant l'incident, quelque soit le lieu (bassins, plage, douche, vestiaires, parking, ...), alerte ou fait alerter les MNS de surveillance. Les MNS sont dès lors responsables des soins et de la mise en œuvre du POSS. S'il y a un signal d'alarme générale (incendie), l'enseignant procède à l'évacuation des bassins et encadre ses élèves dans le cadre de la procédure d'incendie de la Piscine Olympique.

4. Encadrement

L'encadrement est assuré par des maîtres nageurs sauveteurs (MNS), des enseignants et des bénévoles. Lors des séances de découverte et d'exploration du milieu, un MNS et un enseignant pourront réaliser cet encadrement dans l'eau.

Qualifications:

L'encadrement est assuré par l'enseignant de la classe. Il participe activement à l'enseignement, notamment en prenant en charge un groupe de travail.

L'encadrement est également assuré par les MNS, soumis à l'agrément préalable de l'inspecteur d'académie et titulaire d'une carte professionnelle à jour.

Les bénévoles (souvent des parents) contribuent efficacement à la mise en œuvre de cet enseignement. Lorsqu'ils participent aux activités physiques et sportives, ils interviennent dans le cadre d'un agrément délivré par l'inspecteur d'académie.

À l'école maternelle, dans le cadre de leur statut, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) peuvent être associés à l'organisation des séances de natation uniquement pour les activités d'accompagnement (transport, vestiaire, toilette et douche).

Taux:

L'arrivée à la piscine

Le taux d'encadrement pour 1 classe arrivant à la piscine est le suivant :

- En maternelle 3 adultes (1 enseignant et 2 bénévoles agréés);
- En élémentaire, 2 adultes (1 enseignant et 1 bénévole agréé);

L'encadrement

Durant l'action pédagogique, la Piscine Olympique du Grand Dijon met à disposition un MNS par classe en encadrement. Le complément d'encadrement permettant la pratique des élèves est assuré par l'enseignant et si nécessaire des bénévoles ou des éducateur territoriaux des APS. Le taux d'encadrement durant l'action pédagogique est le suivant:

- 12 enfants non nageurs maximum par groupe
- 20 enfants nageurs maximum par groupe
- En cas de groupe mixte nageur / non nageur, l'effectif maximum du groupe est de 12 enfants.

***Rappel :** Il est nécessaire de prendre en compte le taux d'encadrement durant l'action pédagogique dans le cadre de la programmation de la venue des écoles afin de ne pas être confronté à des problèmes de sureffectif. En cycle 2, au-delà de 50 enfants pour 4 éducateurs, il y a un risque de sureffectif. Il est préférable de favoriser la venue d'une classe de cycle 2 avec une classe de cycle 3*

L'espace de travail

"Pendant toute la durée des apprentissages, l'occupation du bassin doit être appréciée à raison d'au moins 4 m² de plan d'eau par élève présent dans l'eau." (Circulaire de juillet 2011). Le nombre maximum d'élèves dans chaque zone de travail est donc le suivant:

- Bassin d'apprentissage : 20 enfants
- Bassin d'échauffement : 62 enfants
- Bassin sportif (2 lignes d'eau) : 31 enfants

3. Organisation pédagogique

5. Organisation des séances

La programmation de la venue des écoles élémentaires à la Piscine Olympique du Grand Dijon est faite par le Conseil Pédagogique Départemental E. P. S. Elle est présentée au responsable des activités dès le mois de juin puis, dans la mesure du possible, corrigée en fonction des éléments liés à la rentrée scolaire au mois de septembre.

La Piscine Olympique du Grand Dijon a la capacité d'accueillir des écoles élémentaires le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi : - Le matin, de 9h à 11h : 9h à 9h40 ; 9h40 à 10h20 ; 10h20 à 11h
- L'après - midi de 14h à 16h : 14h-14h40 ; 14h40-15h20 ; 15h20-16h

6. Programmation des séances

Bien que la piscine Olympique du Grand Dijon ait un rayonnement sur l'ensemble du Grand Dijon, l'organisation de la pratique de la natation suit une programmation trimestrielle :

- 1^{er} trimestre : du 16/09/2013 au 20/12/2013 (12 semaines)
- 2nd trimestre : du 6/1/2014 au 4/4/2014 (11 semaines)
- 3^{ème} trimestre : du 7/4/2014 au 4/6/2014 (11 semaines)

Les séances seront programmées sur la base de 11 séances en moyenne :

- 2 séances "de découverte et d'exploration du milieu aquatique »**, sous forme de jeux et de parcours soutenus par un matériel adapté
- 1 séance d'évaluation intermédiaire** permettant de faire des groupes de niveau, suivie d'une information sur "l'hygiène et le parcours de l'eau en piscine".
- 8 séances "d'enseignements progressifs** et structurés organisés sous forme d'ateliers
- 1 séance d'évaluation terminale** et de passage des tests académiques

7. Découverte et exploration du milieu

Durant deux séances, l'enfant est placé dans une configuration lui permettant la découverte et l'exploration du milieu aquatique selon sa propre expérience. L'élève est autonome dans ses apprentissages. Ses apprentissages résulteront de sa capacité à s'approprier les fondamentaux de la natation (entrée dans l'eau, immersion, déplacement). Cette pédagogie de la découverte favorise également le lien social et l'entre-aide entre les enfants. La configuration mise en place s'appuie sur:

- **Un aménagement matériel** des espaces sous forme de parcours (un départ et une arrivée) favorisant l'entrée dans l'eau, l'immersion et le déplacement. Cet aménagement semi-ouvert oriente l'activité de l'enfant, rassure l'enseignant et améliore sa sécurité.
- **Des éducateurs** dont le rôle est de guider, d'orienter l'enfant dans sa progression. Il observe l'enfant, évalue son niveau et lui propose une progression.

La première séance :

- **Les enseignants regroupent** les classes sur le bord du bassin et fournissent la liste des élèves au MNS.
- **Présentation rapide** des MNS, des enseignants, des parents accompagnateur, des espaces de pratique, des règles élémentaires de sécurité (ne pas courir, ne pas aller dans l'eau sans l'autorisation, ne pas quitter les bassins sans l'autorisation) et des élèves à "risque" ou/et des élèves venant dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé.
- **Construire deux groupes** : "les Nageurs" et les "Non nageurs" en demandant aux enfants "Qui sait nager seul, sans aide dans le grand bassin?"
- **Répartir les éducateurs** de la sorte : si deux groupes "équilibré" : 1 MNS et 1 enseignant par groupe ; si deux groupes "déséquilibré" (déséquilibre significatif) : 1 MNS et 2 enseignant dans le groupe le plus nombreux, 1 MNS dans le groupe le moins nombreux
- **Vérifier les dires des enfants** en les mettant en situation : le groupe "Non nageur" en petite profondeur (bassin d'échauffement) ; le groupe "Nageur" en grande profondeur (bassin sportif) Procéder au changement de groupe dans le cas où le niveau de l'enfant ne correspond pas au groupe.
Attention, les groupes sont inévitablement hétérogènes. Le niveau de l'enfant est apprécié sur "son savoir nager en sécurité" (environ 15m en autonomie et en sécurité).
- **Poursuivre la séance** de découverte et d'exploitation du milieu dans les parcours appropriés.
Attention : un parcours ne correspond pas nécessairement à un groupe. Il est possible d'avoir un groupe sur deux parcours.
- **Faire sortir les enfants** de l'eau 10 minutes avant la fin de la séance. Ils sont regroupés avec les éducateurs conformément à leur niveau. MNS et enseignant veillent à ce que chaque enfant soit dans le bon groupe.
- **Identifier les groupes** sur la feuille de présence.
- **Donner les feuilles** de test ainsi qu'une information sur l'hygiène en piscine aux enseignants.
- **Pour la seconde séance**, les enfants et les enseignants devront se présenter sur le bord du bassin dans la configuration des groupes "Nageurs" et "Non nageur". Les éducateurs conserveront l'encadrement du même groupe que lors de la première séance.
- **Les enseignants accompagnent** les classes dans les douches. Ils conservent la liste des présences sur laquelle est renseigné le niveau des enfants. Si possible, une photocopie est faite afin qu'un exemplaire reste à la Piscine Olympique.

8. "Evaluation intermédiaire"

L'évaluation intermédiaire a pour but la construction de groupes homogènes. Pour ce faire, cette évaluation s'appuie sur une grille permettant rapidement d'affecter un enfant à un groupe.

Cette séance est dans un second temps consacrée à une information sur "l'hygiène et le parcours de l'eau en piscine" (10 à 15 minutes). Cette information s'appuie sur les documents fournis par la Piscine Olympique. Les classes sont regroupées. Cette information est prise en charge par les MNS et les enseignants.

9. "Enseignement progressif et structuré"

Durant sept à huit séances, les enfants sont répartis dans des groupes de niveau encadrés par les éducateurs (MNS et enseignants). L'élève apprend dans le cadre d'exercices proposés par l'enseignant. Cette organisation favorise l'apprentissage de savoir-faire spécifiques à la nage (horizontalité, mouvements de jambes, mouvements de bras, ...). L'apprentissage du savoir nager s'appuie sur des thèmes de travail. Un ensemble de tâche (=contenu, apprentissage, ...) réparties par niveau de maîtrise est associé à chaque thème.

Des thèmes de travail:

Notre démarche pédagogique consiste à regrouper l'ensemble de ces transformations en 7 thèmes:

	Objectif	Tâches associées
la familiarisation (maternelle)	Agir avec le milieu aquatique	Sauter depuis une faible hauteur, jouer dans l'eau, mettre la bouche dans l'eau, ...
les entrées dans l'eau	Réaliser des entrées dans l'eau de manière organisée par les pieds, par la tête	Le plongeon, le saut « allumette », la chute arrière, la roulade avant, ...
les déplacements	Se déplacer sur le ventre, sur le dos, dans une nage, sans matériel et en sécurité	Réaliser une nage, avec les bras et les jambes, sur une certaine distance, avec aisance, ...
les immersions	S'immerger de différentes manières	S'immerger totalement, aller au fond du bassin, se déplacer sous l'eau, ...
La flottaison	Se laisser porter par l'eau	se laisser flotter, faire une coulée, réaliser le poumon ballaste,...
Les nages codifiées	Apprendre une nage	Brasse, dos, crawl
Le sauvetage	Savoir se sauver ou/et sauver une autre personne	Recherche d'un mannequin, maîtriser son effort, ...

Des niveaux de maîtrise:

Les tâches associées à chaque niveau de maîtrise sont des repères. Elles ne peuvent donc pas résumer le travail à réaliser avec les enfants, sans quoi, l'apprentissage serait incomplet. Certaines tâches sont directement issues des tests de l'Académie de Dijon et se mélangent au reste du projet pédagogique.

Test 1	Test 2	Test 3	Test 4 Palier 1	Test 5 Palier 2	Test 6 Palier 3	Test 7	Test 8
Glissade du toboggan dans le bassin d'apprentissage	Saut avec aide dans le bassin d'échauffement	Saut sans aide dans le bassin d'échauffement	Saut avec aide dans le bassin sportif	Plonger à genoux depuis un tapis dans le bassin sportif	Plonger dans le bassin sportif	Plonger dans le bassin sportif	Plongeon dans le bassin sportif
Battements sur le ventre avec 2 frites	Battements sur le ventre avec 1 frite	Réaliser une méduse sans aide	Réaliser un équilibre ventral étoile	Faire 25m de déplacement avec virage	Effectuer 10m en nage ventrale	Réaliser 25 m en nage ventrale	Réaliser 25 m Crawl ou Brasse
Se déplacer en imitant un animal	Faire une étoile de mer sans aide (sur le ventre)	Réaliser une glissée ventrale	Se déplacer 15m sans matériel	Réaliser une coulée ventrale	Passer sous un obstacle flottant	25 m en nage dorsale	Faire un plongeon canard avec recherche d'un mannequin
Faire une étoile de mer avec aide (sur le ventre)	Faire une méduse avec aide (sur le dos)	Se déplacer 5 mètres sans aide	Passer sous un objet flottant	Se maintenir à la surface 5 à 10 secondes	Effectuer 10m en nage dorsale	Se maintenir 10 secondes à la surface	Parcourir 25 m en dos
Rechercher un objet eau au niveau de la taille	Rechercher un objet eau au niveau des épaules	Rechercher un objet à une profondeur de 1,40m à l'aide de la perche		Passer sous un cerceau immergé	Se maintenir 10s à la surface	Rechercher un objet à 2 m	
					Passer sous un obstacle flottant		

10. Evaluation terminale.

L'évaluation terminale mesure la progression des enfants par rapport à leur niveau initial. Bien qu'une évaluation se base sur la réussite d'une tâche, nous nous attacherons surtout à évaluer un niveau de maîtrise globale regroupant l'ensemble des savoir-faire aquatiques. Dans cette optique, une évaluation continue des enfants tout au long du cycle est complémentaire de l'évaluation terminale en fin de cycle.

L'évaluation consiste à faire passer aux enfants le test de l'académie correspondant à son niveau de maîtrise du "savoir nager". Un test nautique peut être réalisé à la demande des enseignants et pour les enfants dont le niveau de maîtrise du savoir nagé est au delà des exigences scolaires (CM1, CM2).

Afin de préparer l'évaluation terminale, l'avant dernière séance du cycle sera consacré, dans chaque groupe, à la préparation au passage des tests (tests "blanc",)

11. Aménagement des bassins

Un aménagement des bassins est mis en place lors de chaque séance. Cet aménagement, conçu avec du matériel pédagogique, a pour objectif :

- de guider, d'aider les enseignants et les MNS dans la mise en place de leur action pédagogique
- de stimuler, de favoriser l'apprentissage des enfants
- de sécuriser certaines pratiques.

Le matériel pédagogique et l'aménagement des bassins ne sont que des supports à l'apprentissage des enfants. L'utilisation de matériel ne doit ni éloigner l'enfant du milieu aquatique, ni prendre le pas sur les contenus d'apprentissage. (Nous n'apprenons pas à nager à une planche ; nous apprenons à nager à un enfant)

Aménagement des bassins "Découverte et exploration du milieu":

5 parcours sont aménagés :

- 1 dans le bassin d'apprentissage
- 3 dans le bassin d'échauffement
- 1 dans le bassin sportif (3 des espaces de travail découlant de la configuration de la zone)

Chaque parcours est aménagé avec du matériel pédagogique adapté. L'aménagement proposé guide les enfants dans la découverte du milieu aquatique (plaisir, immersion, entrée dans l'eau, déséquilibre, ...).

Aménagement des bassins "Enseignement progressif et structuré":

6 ateliers sont aménagés :

- 1 dans le bassin d'apprentissage
- 3 dans le bassin d'échauffement
- 2 dans le bassin Olympique

Chaque atelier est aménagé avec du matériel pédagogique adapté. Les élèves sont encadrés par un enseignant ou un maître nageur et par groupe de niveau.

4. Ecoles maternelles

Les enfants de grande section maternelle débutent la découverte du milieu aquatique. De ce fait, l'organisation et l'objectif d'autonomie minimal tel qu'il est décrit précédemment ne peuvent pas être atteints.

Nous chercherons plutôt à rendre l'enfant autonome par le jeu et de la manière suivante :

- Dans un premier temps par la familiarisation avec le milieu aquatique ;
- Dans un second temps en amenant l'enfant à agir par lui-même dans le milieu aquatique.

Pour ce faire, l'enfant est placé dans une configuration lui permettant la découverte et l'exploration du milieu aquatique durant l'ensemble du cycle. L'enseignant oriente l'organisation pédagogique à sa convenance : des groupes de niveau peuvent être constitués, les éducateurs conservent leur groupe ou peuvent changer de groupe,...

Néanmoins, il semble pertinent, au regard du niveau et de la progression des enfants, d'envisager le passage des tests de l'académie en dernière séance.